

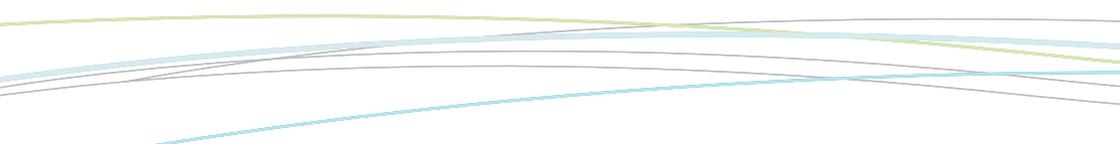


Commission  
européenne  
Affaires maritimes  
et pêche

# La réforme de la politique commune de la pêche (PCP)

Un avenir plus serein pour  
la pêche et les pêcheurs

# Les propositions de la Commission européenne en bref

- Action contre la surpêche et pour une gestion durable de la pêche. ➔
  - Garantie de la productivité des stocks halieutiques pour maximiser le rendement à long terme. ➔
  - Plans pluriannuels reposant sur l'approche écosystémique. ➔
  - Simplification des règles et décentralisation. ➔ ➔
  - Système de concessions de pêche transférables. ➔
  - Mesures en faveur des pêcheries artisanales. ➔
  - Interdiction des rejets. ➔
  - Nouvelles normes de commercialisation et étiquetage plus clair. ➔
  - Meilleur cadre pour l'aquaculture. ➔
  - Aide financière de l'UE en faveur des objectifs de durabilité. ➔
  - Informations actualisées sur l'état des ressources marines. ➔
  - Responsabilité internationale. ➔
- 

# Le défi

Il est urgent de repenser la politique commune de la pêche en Europe. Nos navires capturent le poisson à un rythme supérieur à sa reproduction, ce qui épuise les différents stocks halieutiques et menace l'écosystème marin. Dans l'Atlantique Nord, les deux tiers des stocks sont désormais en surpêche; le secteur est donc confronté à des volumes de capture plus faibles et à un avenir incertain. Il est grand temps de rendre la pêche viable sur les plans environnemental, économique et social.

## Les objectifs de la réforme

En ramenant les stocks halieutiques à des niveaux durables, la nouvelle politique commune de la pêche (PCP) vise à fournir aux citoyens de l'Union européenne (UE) des ressources alimentaires stables, sûres et saines à long terme. Elle a pour ambition de rendre le secteur de la pêche plus prospère, de l'affranchir des subventions et de créer des emplois et de la croissance dans les régions côtières. En outre, cette réforme responsabilise le secteur pour qu'il gère correctement les mers.

# Une gestion pluriannuelle fondée sur l'approche écosystémique

Nous devons protéger plus efficacement l'environnement marin si nous souhaitons reconstruire une économie de la pêche plus solide. Désormais, les pêcheries de l'UE seront soumises à des plans de gestions pluriannuels reposant sur l'approche écosystémique et sur le principe de précaution. Les données scientifiques sur l'état des stocks seront plus fiables et le secteur de la pêche pourra s'appuyer sur une base meilleure et plus stable pour la planification et l'investissement à long terme. Cela permettra de préserver les ressources et de maximiser les rendements à long terme.

## Améliorer les connaissances scientifiques

Des informations fiables et actualisées sur la situation des ressources maritimes sont indispensables pour décider en connaissance de cause et mettre efficacement en œuvre la nouvelle PCP. Les États membres de l'UE auront des obligations de collecte, d'entretien et de mise à disposition des données scientifiques sur les stocks halieutiques et sur l'impact de la pêche à l'échelle des bassins marins. Des programmes nationaux de recherche seront établis pour coordonner cette activité.

## Interdire les rejets

Les rejets de poissons seront éliminés. Cette pratique, qui consiste à rejeter à la mer le poisson indésirable, représente environ 23 % des captures totales (et bien plus encore dans certaines pêcheries!). Les pêcheurs seront obligés de ramener à terre toutes les espèces commerciales qu'ils auront capturées. Cela permettra d'obtenir des informations plus fiables sur l'état des stocks halieutiques, de procéder à une meilleure gestion et d'améliorer l'efficacité des ressources. Cela incitera également les pêcheurs à recourir à des solutions techniques, telles que des engins de pêche plus sélectifs, afin d'éviter les captures non désirées.

## Une gouvernance décentralisée

La réforme permettra de clarifier les rôles et les obligations de chaque acteur et de rapprocher les décisions du terrain. Les législateurs européens définiront le cadre général, les principes de base, les objectifs généraux, les indicateurs de performance et le calendrier. Les États membres arrêteront les mesures de mise en œuvre proprement dites et collaboreront avec les régions.

## Rendre la pêche rentable

Un système de concessions de pêche transférables sera mis en place pour les navires de plus de 12 mètres. Les concessions, distribuées par les États membres, donneront aux pêcheurs le droit à une part des possibilités de pêche nationales pour chaque année. Les opérateurs auront la possibilité de louer ou d'échanger leurs parts, ce qui donnera au secteur de la pêche des perspectives à long terme ainsi qu'une souplesse et une responsabilité accrues, tout en réduisant la surcapacité.

## Soutenir la pêche artisanale

Les communautés côtières dépendant de la pêche ont besoin d'un soutien sur mesure. La nouvelle PCP étend à 2022 le droit, pour un État membre, de limiter la pêche dans une zone allant de la côte jusqu'à 12 miles nautiques. Les pêcheries artisanales seront également dispensées du système de concessions de pêche transférables. Le futur instrument financier de la pêche contiendra également des mesures en faveur des pêcheries artisanales et aidera les économies locales à s'adapter au changement.

# Développer une aquaculture durable

Un meilleur cadre pour l'aquaculture permettra d'augmenter la production et les réserves des produits de la mer dans l'UE, de réduire la dépendance aux importations de poissons et de stimuler la croissance dans les zones côtières et rurales. Les États membres devront élaborer des plans stratégiques nationaux visant à supprimer les barrières administratives et à défendre des normes environnementales, sociales et économiques pour ce secteur. Un nouveau Conseil consultatif de l'aquaculture sera créé afin d'apporter son expertise sur des questions concernant le secteur.

## Renforcer le secteur

Des règles simplifiées et une gestion décentralisée permettront de donner plus de pouvoirs au secteur. Les décisions descendantes seront remplacées par une gestion axée sur les résultats et le secteur sera en mesure de choisir la meilleure solution pour atteindre les objectifs fixés. Les organisations de producteurs joueront un rôle plus important dans la gestion collective, la surveillance et le contrôle. Une meilleure commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture de l'UE aidera à réduire les déchets et les producteurs pourront tenir compte de la réaction du marché.

# Des consommateurs mieux informés

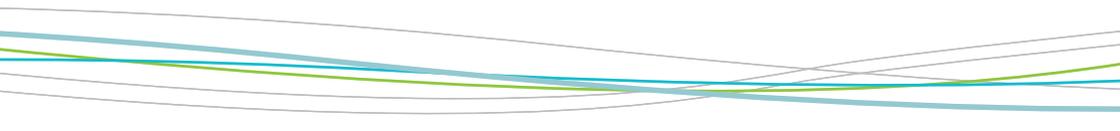
De nouvelles normes de commercialisation concernant l'étiquetage, la qualité et la traçabilité des produits apporteront aux consommateurs des informations plus claires et les aideront à soutenir une pêche durable. Certaines informations seront obligatoires, par exemple afin de distinguer les produits issus de la pêche de ceux de l'aquaculture. D'autres allégations pourront être éventuellement indiquées.

# Un instrument financier moderne et adapté

L'UE accordera une aide financière afin de permettre la réalisation des objectifs de durabilité de la nouvelle PCP. Celle-ci portera essentiellement sur l'écologie, l'innovation, le développement côtier, la science et la recherche. Les aides aux flottes ayant des structures non durables seront interrompues. Aucune aide publique ne sera accordée à ceux qui ne respectent pas les règles: les paiements aux États membres pourront être interrompus ou suspendus, tandis que les opérateurs pourront être temporairement ou définitivement interdits de toute nouvelle subvention s'ils ne respectent pas les principes de durabilité.

# Une responsabilité internationale

Dans les organisations internationales et régionales, l'UE assumera pleinement son rôle d'intermédiaire pour la conservation et la durabilité des stocks halieutiques et de la biodiversité marine. Elle créera des alliances fortes et entreprendra des actions avec les partenaires principaux pour combattre la pêche illégale et réduire la surcapacité. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus dans le domaine de la pêche avec des pays tiers, l'Union encouragera la durabilité, la bonne gouvernance et les principes de démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit.



**Pour en savoir plus**  
Pour plus d'informations,  
consultez le site:

[http://ec.europa.eu/fisheries/  
reform/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_fr.htm)